

Châteauguay



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025 AFIN DE DEVANCER LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MAI

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions des articles 318 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, que la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Châteauguay qui devait se tenir le 20 mai 2025 est devancée au 12 mai 2025 et se tiendra à la salle du conseil située au 71, rue Principale à Châteauguay.

Donné à Châteauguay, ce 29 avril 2025.

Le greffier,

Me George Dolhan, LL.B., LL.M. D.E.S.S. A.A.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC MODIFIANT LE CALENDRIER DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2025 AFIN DE DEVANCER LA SÉANCE ORDINAIRE
DU MOIS DE MAI**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 29 avril 2025, le présent avis public modifiant le lieu de tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 afin de devancer la séance ordinaire du mois de mai, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 29 avril 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 29 avril 2025.

Le greffier,

Me George Dolhan, LL.B., LL.M. D.ES.S. A.A.